

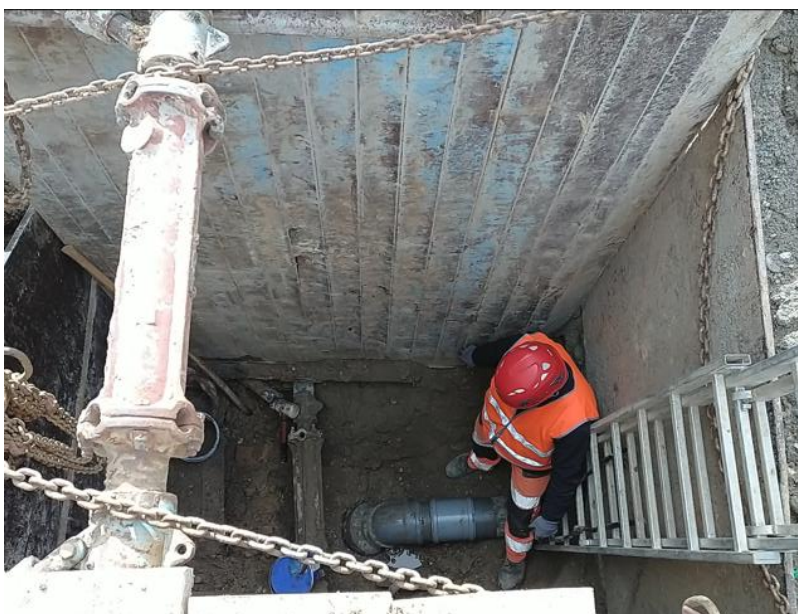


Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Exercice 2024

Application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les informations surlignées en bleu sont obligatoires au titre du décret



Travaux de renouvellement d'un branchement d'assainissement rue du Général Leclerc à Obernai

Réseau à 4m50 de profondeur

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Volumes facturés.....	6
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.7. L'inventaire des biens du service.....	6
2. LES DONNÉES FINANCIÈRES	7
2.1. Modalités de tarification.....	8
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	8
2.3. Bilan financier de la collectivité.....	10
2.4. Bilan financier du délégataire.....	13
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
3.1. Montants financiers.....	16
3.2. Etat de la dette du service.....	16
3.3. Amortissements.....	16
3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	17
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	18
4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	18
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)....	19
4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	20
5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	21
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	21
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	21
6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	22
7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	23
7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes.....	23
7.2. Délégation de Service Public (DSP).....	24
7.3. Les travaux engagés en 2020.....	25
8. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	28
ANNEXES	25

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE
- Caractéristiques : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre - **Communauté de Communes**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - BERNARDSWILLER,
 - INNENHEIM,
 - KRAUTERGERSHEIM,
 - MEISTRATZHEIM,
 - NIEDERNAI,
 - OBERNAI.
- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : * Non

Du 1^{er} janvier 2024 au 20 juin 2024 date d'approbation : 24 avril 2019 (VEOLIA)

A partir du 21 juin 2024 nouveau règlement date d'approbation : 22 avril 2024 (SUEZ)

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- 🌿 Nom du prestataire : **Véolia Eau**
- 🌿 Date de début de contrat : **01/07/2008**
- 🌿 Date de fin de contrat initial : **30/06/2020**
- 🌿 Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **20/06/2024**
- 🌿 Nombre d'avenants et nature des avenants : **6**

L'avenant n°1 du 31/01/2014 a pour objet :

- La mise en place de la télésurveillance de 5 déversoirs d'orage dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire,
- L'intégration d'un nouveau poste de relèvement dans le parc d'activités économiques intercommunal d'Obernai
- La prise en charge de l'exploitation et de l'entretien des nouveaux réseaux et ouvrages de collecte des eaux pluviales

L'avenant n°2 du 03/02/2015 a pour objet :

- Prise en charge des équipements de télésurveillance des déversoirs d'orage

L'avenant n°3 du 11/04/2015 a pour objet :

- La prise en compte de la scission du contrat entre la commune de Saint-Nabor et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

L'avenant n°4 du 18/12/2015 a pour objet :

- L'intégration du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le contrat de délégation de service public

L'avenant n°5 du 07/03/2019 a pour objet :

- L'intégration d'un article relatif à la gestion des données (RGPD) et modification des modalités concernant la redevance d'occupation du domaine public (RODP)

L'avenant n°6 du 05/06/2019 a pour objet :

- L'ajout de prestations supplémentaires (travaux de mise en sécurité des DO, travaux de dégagement et d'état des lieux du bassin d'orage de la ZI Nord d'Obernai).

Changement de délégataire à compter du 21 juin 2024

- Nom du prestataire : **SUEZ Eau France**
- Date de début de contrat : **21/06/2024**
- Date de fin de contrat initial : **20/06/2035 inclus**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **0**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Population desservie au 31/12/2024	Population soumise à l'assainissement non collectif au 31/12/2024	Taux de desserte %
19 817	265	98,99 %

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau de la taxe sur la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Abonnés sur le périmètre du service	6 668	5 791	5 868	6 160	5 977	- 3,06 %

Le service public d'assainissement collectif dessert **5977** abonnés au 31/12/2024 (6160 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **54.57** abonnés/km au 31/12/2024 (54.13 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **3,31** habitants/abonné au 31/12/2024. (3,19 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5. Volumes facturés

Le total des volumes facturés aux abonnés est de 1 030 369 m³ pour l'exercice 2024.

Volumes assujettis à l'assainissement							
Commune	Type volume	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
BERNARDSWILER	Volumes assujettis (m ³)	63 118	59 028	57 886	55 814	53 568	-4,00%
INNENHEIM	Volumes assujettis (m ³)	46 272	47 025	47 212	47 599	47 959	0,80%
KRAUTERGER SHEIM	Volumes assujettis (m ³)	72 435	73 929	73 264	71 429	70 278	-1,60%
MEISTRATZHEIM	Volumes assujettis (m ³)	53 929	55 412	56 957	53 700	53 500	-0,40%
NIEDERNAI	Volumes assujettis (m ³)	51 752	49 675	50 311	46 532	46 018	-1,10%
OBERNAI	Volumes assujettis (m ³)	731 716	757 744	794 407	786 007	759 046	-3,40%
					total CCPO	1 030 369	

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Assiette de la redevance (m ³)	1 117 852	1 145 005	1 168 608	1 144 384	1 030 369	-10.00 %

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 53 au 31/12/2024 (53 au 31/12/2023).

1.7. L'inventaire des biens du service

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif et du réseau d'eaux pluviales :

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau	
Désignation	2024
Avaloirs	3 627
Branchements publics eaux usées	5 922
Ouvrages de prétraitement réseau	26
Regards réseau	3 618
Vannes	11

L'inventaire des installations est mis à jour chaque année. Son évolution au cours des dernières années est détaillée en annexe 2. La liste complète des déversoirs d'orage est donnée en annexe 3.

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)		
Commune	Désignation	2024
BERNARDSWILLER	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	1 102
INNENHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	62
KRAUTERGERSHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	1 612
MEISTRATZHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	2 698
NIEDERNAI	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	261
OBERNAI	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	13 827
BERNARDSWILLER	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 078
KRAUTERGERSHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	643
MEISTRATZHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 937
NIEDERNAI	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	164
OBERNAI	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 472
BERNARDSWILLER	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	9 476
INNENHEIM	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	9 257
KRAUTERGERSHEIM	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	10 844
MEISTRATZHEIM	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	7 682
NIEDERNAI	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	7 642
OBERNAI	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	52 162
KRAUTERGERSHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	57
MEISTRATZHEIM	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	73
NIEDERNAI	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	661
OBERNAI	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	368
Linéaire total (ml)		129 080

Par ailleurs, le patrimoine de la collectivité se compose également de :

- **36** déversoirs d'orage,
- **3** postes de refoulement,
- **1** bassin de confinement des eaux pluviales de 43 m³, situé rue du stade à Bernardswiller,
- **1** bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 1200 m³ dans la Zone Industrielle Nord d'Obernai,
- **1** bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 140 m³ dans le Parc d'Activités du Thal à Obernai,
- **1** conduite surdimensionnée d'une capacité de stockage de 550 m³ dans le Parc d'activité économique intercommunal à Obernai.

2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Modalités de tarification de l'assainissement

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 sont les suivants :

- ◆ **Participation aux frais de branchement** : Coûts réels
- ◆ **Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)**

En application de l'article 30 de la loi n°2012-354 de finances rectificatives du 14 mars 2012 et de la délibération 2012/04/07, Le Conseil Communautaire a instauré la Participation d'Assainissement Collectif pour chaque branchement neuf ou création de logement(s) supplémentaire(s) selon le tableau ci-dessous :

Type de logement(s)	Tarifs
1 logement ou 1 local professionnel	1400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2ème au 5ème	700 €
Par logement ou local supplémentaire : 6ème et plus	400 €

Cette taxe est due à compter du 1er juillet 2012 (date de dépôt du permis de construire en mairie).

- ◆ **Participation aux frais d'études**

Dans cette même délibération du 27 juin 2012, le Conseil Communautaire a fixé à 100 € les frais d'études pour les demandes de renseignements relatives aux maisons raccordées à l'assainissement collectif.

Cette prestation a été intégrée dans le contrat d'affermage de SUEZ à compter du 21 juin 2024 pour un montant de 160.00 € HT.

- ◆ **Tarifs appliqués pour la collecte de l'assainissement**

Voir tableau page 9

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Un exemple de facture type pour 120 m³ est donné en annexe 6.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle semestrielle trimestrielle quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2023, au 01/01/2024 et 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont rappelés ci-dessous :

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité :

Sans objet

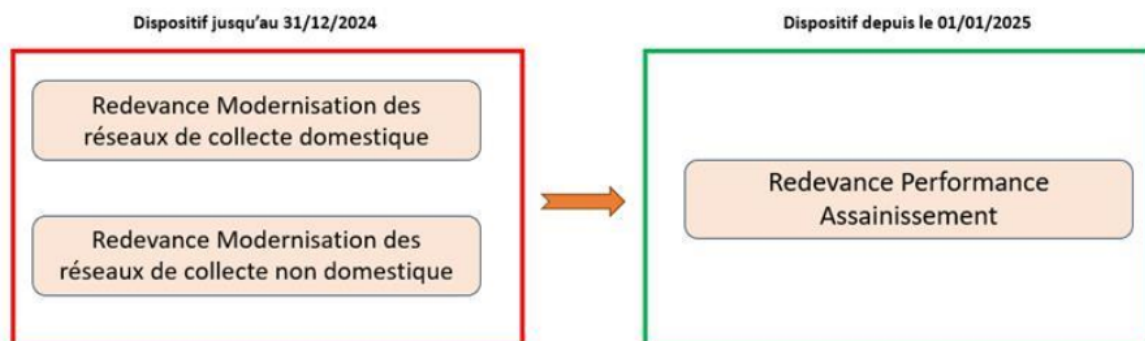
Part du délégataire :

Augmentation liée à l'application de la formule de révision prévue dans le contrat d'affermage.

Prix du 1er janvier 2023 - 2024 -2025													
DESIGNATION	Quantité	Exercice 2023			Evolution %	Exercice 2024			Evolution %	Exercice 2025			
		P.U.	Montants			P.U.	Montants			P.U.	Montants		
DISTRIBUTION de l'EAU :													
<i>§ Part du délégataire SUEZ</i>													
Abonnement annuel	2	26,82	53,64		-7,04	28,85	57,70		7,57	27,92	55,84		-3,22
Consommation	120	0,8049	96,59		-7,01	0,8656	103,87		7,54	0,8377	100,52		-3,22
<i>§ Part de la Collectivité CCPO:</i>													
Surtaxe Communautaire Eau	120	0,5500	66,00		0,00	0,5500	66,00		0,00	0,5500	66,00		0,00
ORGANISMES PUBLICS :													
<i>§ Agence de l'Eau :</i>													
Préservation des Ressources en Eau	120	0,0500	6,00		0,00	0,0500	6,00		0,00	0,0100	1,20		-80,00
Consommation eau potable	120									0,3900	46,80		
Performance eau	120									0,0660	7,92		
Lutte contre la Pollution	120	0,3500	42,00		0,00	0,3500	42,00		0,00				
Total HT			264,23				275,57				278,28		
TVA à 5,5 %			14,53				15,16				15,31		
Total TTC pour 120 m3 abonnement toutes taxes			278,76 €				290,73 €				293,59 €		
pour 1 m3			2,32 €				2,42 €				2,45 €		
par litre			0,232 Cts		-4,12		0,242 Cts		4,29		0,245 Cts		0,98
COLLECTE des EAUX USEES :													
<i>§ Part du délégataire Veolia / SUEZ</i>													
Abonnement annuel	2	12,90	25,79		-6,90	13,00	26,00			13,23	26,46		1,77
Consommation (collecte)	120	0,0901	10,81		-6,92	0,1100	13,20			0,1119	13,43		1,73
<i>§ Part de la Collectivité CCPO :</i>													
Surtaxe Communautaire Assainissement	120	0,3820	45,84		0,00	0,3820	45,84			0,5000	60,00		30,89
ORGANISMES PUBLICS :													
Redevance Modernisation des réseaux de collecte													
	120	0,2330	27,96		0,00	0,2330	27,96						
Total HT			110,40				113,00				99,89		
TVA à 10 %			11,04				11,30				9,99		
Total TTC pour 120 m3 abonnement toutes taxes			121,44 €				124,30 €				109,88 €		
pour 1 m3			1,01 €				1,04 €				0,92 €		
par litre			0,101 Cts		-2,40		0,104 Cts		2,35		0,092 Cts		-11,60
TRAITEMENT des EAUX USEES :													
<i>§ Part du délégataire SUEZ</i>													
Abonnement annuel	2	21,875	43,75		-8,51	23,690	47,38			23,840	47,68		0,63
Consommation (traitement)	120	0,6103	73,24		-20,74	0,7400	88,80			0,7448	89,38		0,65
<i>§ Part de la Collectivité SMBE :</i>													
Surtaxe Syndicale Assainissement	120	0,6400	76,80		-4,48	0,7100	85,20			0,7100	85,20		0,00
Performance système d'assainissement collectif	120									0,1380	16,56		
Total HT			193,79				221,38				222,26		
TVA à 10 %			19,38				22,14				22,23		
Total TTC pour 120 m3 abonnement toutes taxes			213,16 €				243,52 €				244,48 €		
pour 1 m3			1,78 €				2,03 €				2,04 €		
par litre			0,178 Cts		-12,16		0,203 Cts		14,24		0,204 Cts		0,40
total TTC			613,37 €				658,55 €		7,37		647,95 €		-1,61
DISTRIBUTION de l'EAU :	120 m3												
COLLECTE des EAUX USEES :	1 m3		5,11 €		-6,76		5,49 €				5,40 €		
TRAITEMENT des EAUX USEES :	par litre		0,511 Cts				0,549 Cts				0,540 Cts		

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur en France, visant à adapter le financement des actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Cette réforme a notamment comme impact de faire évoluer les redevances comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



L'application de la réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier, ainsi toutes les factures émises à partir de cette date comportent ces nouvelles redevances.

De ce fait, les indicateurs tarifaires pour l'exercice 2024 doivent être ceux en date du 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, soit le 1^{er} janvier 2025. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les redevances liées à l'ancien dispositif (qui auront une valeur nulle pour cette année) ainsi que celles de la réforme (qui auront une valeur nulle pour l'an dernier).

💧 Recettes globales :

Total des recettes perçues par la CCPO liées à la facturation du service de collecte des eaux usées perçues durant l'année 2024 : 362 196.00 € (548 795.91 € en 2023).

Remarque : les facturations sont établies semestriellement en mars et en octobre. Les recettes perçues en 2024 ne prennent pas en compte les mois de novembre et décembre.

- 💧 Ces recettes ne tiennent pas compte des « Participation à l'Assainissement Collectif » et des études de conformité en cas de vente. Ces recettes s'élèvent respectivement à 100 800.00 € pour la PAC et 2500.00 € pour les études.

2.3. Bilan financier de la collectivité

2.3.1 Les résultats

Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'élève à 439 018,10 € et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est égal à 689 412,79 €.

A la clôture des comptes, le compte financier unique 2024 présente un résultat après affectation de 250 394,69 €.

L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2023	212 727.61	141 736.84	67 %
2024	209 838.01	169 104.86	81 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2023	480 000.00	548 795.91	114 %
2024	530 000.00	543 517.67	103 %

L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2023	1 390 684.12	464 092.68	33 %
2024	1 307 189.43	881 045.56	67 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2023	313 000.00	3 649.32	1 %
2024	230 000.00	0.00	0 %

2.3.2. Etat des dépenses et recettes d'investissement par programme (en € TTC)

Commune	Description	Dépenses HT
Bernardswiller	Rue de Goxwiller	4 396,75 €
Bernardswiller	Rue Saint Sebastien	5 238,85 €
Innenheim	Rue du Général Leclerc	4 472,00 €
Krautergersheim	Rue des Jardins	973,28 €
Krautergersheim	Rue du Château - Rue des Courlis	2 786,00 €
Niedernai	Rue des Pierres – Rue des Oiseaux	10 176,41 €
Niedernai	Rue des Roses	372,00 €
Niedernai	Rue Principale	3 990,50 €
Obernai	Rue des Consulats	1 200,00 €
Obernai	Route de <u>Boersch</u>	1 582,20 €
Obernai	Rue du Général Leclerc – Terrassement	3 468,00 €
Obernai	Trame Viaire	20 125,20 €
Obernai	Plan Vélo	806,60 €
Obernai	Rue du Général Leclerc – Plan Vélo	741 152,82 €
CCPO	Relance contrat DSP ASSAINISSEMENT	31 329,81 €
TOTAL GENERAL HT		832 070,42 €

2.3.3. Bilan de récupération de TVA

Pour l'exercice 2024 il n'y a pas de récupération de la TVA

2.4. Bilan financier des délégataires VEOLIA & SUEZ

CARE VEOLIA

Collectivité: H4911 - COM. COMMUNE PAYS ST ODILE ASST		Assainissement	
LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	805 308	428 199	-46,83 %
Exploitation du service	334 067	185 890	
Collectivités et autres organismes publics	470 816	242 308	
Travaux attribués à titre exclusif	425	0	
CHARGES	796 001	429 215	-46,08 %
Personnel	85 995	43 530	
Energie électrique	2 020	625	
Produits de traitement	243	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	163 196	119 452	
Impôts locaux et taxes	4 429	1 840	
Autres dépenses d'exploitation	35 543	7 775	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	2 225	1 067	
<i>engins et véhicules</i>	5 562	3 296	
<i>informatique</i>	15 778	11 228	
<i>assurances</i>	18 835	3 370	
<i>locaux</i>	10 307	5 679	
<i>autres</i>	- 17 163	- 16 866	
Contribution des services centraux et recherche	22 363	11 467	
Collectivités et autres organismes publics	470 816	242 308	
Charges relatives aux renouvellements	7 424	209	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	7 424	209	
Charges relatives aux investissements	3 973	2 009	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	3 973	2 009	
RESULTAT AVANT IMPOT	9 306	- 1 016	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normalif)	2 325	0	
RESULTAT	6 981	- 1 015	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

05/03/2025

H4911 - CARE 2024			
	Toutes les Communes (Hors Saint Nabor)	Saint Nabor	Total
Exploitation du service			
Part Variable - Consommation Estimé non Facturée	-48 811 €	-1 240 €	-50 051 €
Part Variable - Consommation	112 174 €	2 451 €	114 625 €
Assainissement Prime Fixe	166 056 €	6 052 €	172 108 €
Assainissement Prime Fixe - Estimé non Facturé	-74 636 €	-2 824 €	-77 460 €
Factures d'ouverture / complémentaires, pénalités de retard	0 €	0 €	0 €
Rémunération Eaux Pluviales	25 428 €	1 241 €	26 669 €
Total Exploitation du service	180 211 €	5 680 €	185 891 €
Travaux attribués à titre exclusif			0 €
Collectivité et Autres Organismes Publics			
Surtaxe	444 767 €	9 746 €	454 513 €
Surtaxe Estimée	-206 946 €	-5 259 €	-212 205 €
Total Collectivité et Autres Organismes Publics	237 821 €	4 487 €	242 308 €
TOTAL PRODUITS	418 033 €	10 166 €	428 199 €

CARE SUEZ

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2023	2024
PRODUITS		373 282
Exploitation du service		168 915
Collectivités et autres organismes publics		193 021
Travaux attribués à titre exclusif		11 347
Produits accessoires		-1
CHARGES		370 841
Personnel		71 036
Energie électrique		0
Achats d'eau		0
Achats de prestations assainissement		0
Produits de traitement		0
Analyses		0
Sous-traitance, matières et fournitures		61 668
Impôts locaux et taxes		780
Autres dépenses d'exploitation, dont :		32 500
• télécommunication, postes et télégestion		1 253
• engins et véhicules		4 532
• informatique		21 856
• assurance		1 345
• locaux		2 038
Frais de contrôle		0
Ristournes et redevances contractuelles		0
Contribution des services centraux et recherche		5 949
Collectivités et autres organismes publics		193 021
Charges relatives aux renouvellements		
• pour garantie de continuité du service		0
• programme contractuel		6 954
• fonds contractuel		0
Charges relatives aux investissements		
• programme contractuel		0
• fonds contractuel		0
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge		0
• investissements incorporels		0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		0
Charges relatives aux investissements du domaine privé		2 008
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement		0
Rémunération du besoin en fonds de roulement		-3 074
Résultat avant impôt		2 441
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)		610
RESULTAT		1 831

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

Détail des produits

en Euros	2023	2024
TOTAL		373 282
Exploitation du service		168 915
• Partie fixe facturée		120 288
• Partie proportionnelle facturée		34 527
• Pluvial facturé		24 264
• Variation de la part estimée sur consommations		-13 524
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)		3 360
Collectivités et autres organismes publics		193 021
• Part Collectivité		119 888
• Redevance pour modernisation des réseaux de		73 133
Travaux attribués à titre exclusif		11 347
• Branchements		11 347
Produits accessoires		-1
• Autres produits accessoires		-1

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	87 602.47	832 070.42
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 134 337.47	1 026 792.16
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	107 545.31	121 337.64
	Intérêts	13 792.33	11 856.46

Etat de l'endettement et des emprunts par programme par exercice - 2024

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget ASSAINISSEMENT

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
86290769454	ASSAI 31 MEISTRATZHEIM	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04
9103143	ASSAI 30 DIVERS TRAVAUX ASSAI 2012	36 741.80	36 741.80	36 741.80	36 741.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget ASSAINISSEMENT		121 337.64	121 337.64	121 337.64	121 337.64	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04	84 596.04

3.3. Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **317 528.67 €**.

3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

COMMUNES	TRAVAUX		TRAVAUX 2024
	Adresse	Programme	Montant TTC
Obernai	Rue de Sélestat		180 000 €
	Plan vélo rue Poincaré		61 800 €
	Plan Vélo section 4 rue du Gal Leclerc		168 000 €
	Section 8 Parvis Freppel		76 388 €
	Section 8b rue Poincaré		61 800 €
	Rue des Champs Verts		57 030 €
	Renouvellement 40 ml ass Diam 4000mm - place Europe		48 000 €
	Gainage terrain tennis - Hell	450	48 000 €
Bernardswiller	Rue de Goxwiller		112 200 €
Niedernai	Rue des Pierres		239 171 €
TOTAL TTC EN €			1 052 389 €

4.INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,99** % des abonnés potentiels.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	20 243	20 472
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	12	20
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Délégataire	1,04 Euro/m ³	1,04 Euro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	A la charge de la Collectivité	A la charge de la Collectivité
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	108	108
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	Données à transmettre par la Collectivité	Données à transmettre par la Collectivité
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	90	90
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	0,65 %	0,19 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	90
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	0
Total:	120	90

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Réseau collectant une charge > 2000 EH	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU de Meistratzheim	3197	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,06	0,05	0,15	0,70	0,3

Au cours des 5 dernières années, **1.26 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes est de **0.23 %**.

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 695	19 817
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	53	53
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Compétence SMBE	Compétence SMBE
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] (Ce prix intègre la part collecte et la part traitement gérée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn)	3.06	3.07
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,67 %	98,99 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	108	108
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Compétence SMBE	Compétence SMBE
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Compétence SMBE	Compétence SMBE
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Compétence SMBE	Compétence SMBE
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

7.FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes

	Avis sur document administratif CCPO								
	Projet	PLU	AT	CU	DP	PA	PC	PD	Total
Bernardswiller		1		2		1	4		8
Innenheim		1		1	1		4		7
Krautergersheim		1					8		6
Meistratzheim		1			5	2	9	2	19
Niedernai		1			4		2	1	8
Obernai		1		3	16	3	35	3	61
									111

Demande de branchements eau et assainissement réalisée	30
Demande de branchements eau et assainissement en attente	1
Réponse DICT / DR	
Demande de renseignement sur branchement assainissement	38

Nombre d'avis formulés par le service en 2024	180
--	------------

7.2 Délégation de Service Public (DSP)

Le contrat de DSP de Saint-Nabor a été « mis en conformité » du fait que la commune ne fait pas partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO).

Ainsi, à compter du 1er janvier 2015, le contrat qui liait initialement le délégataire à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO) et à la commune de Saint-Nabor, est scindé dans sa mise en œuvre entre la société Veolia et la CCPO d'une part ; et la société Veolia et Saint-Nabor d'autre part.

Il s'agit du même contrat, avec les mêmes termes et conditions qui perdurent, non plus avec un seul délégant, mais avec deux délégants, chacun assurant l'exécution de la délégation de service public pour son territoire (territoire communautaire et territoire communal).

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a adhéré au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn pour l'exercice de la compétence traitement des eaux usées.

Nouveau contrat

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, représentée par son Président, Monsieur Bernard FISCHER, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2024, a signé le nouveau contrat de délégation du service public avec SUEZ Eau France, conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce contrat porte sur la gestion et l'exploitation par affermage des réseaux d'assainissement, l'entretien des ouvrages pluviaux et l'exploitation de l'assainissement non collectif,

Il est effectif à compter du 21 juin 2024.

7.3 Les travaux engagés en 2024

OBERNAI

Plan Vélo :

Poursuite des travaux dans le cadre du plan vélo. Les travaux réalisés par l'entreprise TRABET ont été sous maîtrise d'Oeuvre du bureau d'Etudes et d'ingénierie SERUE.

Dans le cadre du contrat de délégation du service de l'eau potable, l'entreprise SUEZ eau France a exécuté le renouvellement des branchements d'eau potable et le raccordement des nouvelles conduites sur le réseau existant.

Rue du Général Leclerc Sud section 4 :

Renouvellement 26 branchements, Montant des travaux 374 191.15 €HT



Renouvellement des branchements de 2m00 à 4m50 de profondeur

Rue des Champs Verts section 11 - partie Nord :

Renouvellement de 14 branchements, Montant des travaux 87 362.00 €HT.

Renouvellement branchement en amiante



Trame Viaire :

Finalisation de la programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 de la trame viaire :

- Convention de Co-maitrise d'ouvrage entre la CCPO et la Ville d'Obernai,
- Estimation des travaux 1 756 104.00 € HT et validation de la phase PRO par le bureau d'étude « LOLLIER Ingénieries »,
- Lancement de la consultation du marché public avec CAO pour début des travaux janvier 2025,

Le projet se décline en différents secteurs avec une programmation de 2025 à 2028 :

- 2025 Rue de Sélestat Nord, Place Neher,
- 2026 Rue de Sélestat Sud,
- 2026 Rempart Monseigneur Caspar Circulé,
- 2026 Parvis de l'Eglise, rues Chanoine Guys, Ecole, Brochet,
- 2027 Rempart Monseigneur Caspar Piéton,
- 2027 Route de Boersch,
- 2028 Rues Capucins, Angle, Mars, Coqs, Etudiants et Brulée.

Rue Goessli, rue de la Victoire, rue Murner

Gainage des premiers tronçons de canalisations d'assainissement de chaque rue et réalisation d'un regard de visite, Montant des travaux 65 108.50 € HT :

- Gainage entreprise AXEO 54 395.00 € HT
- Regard entreprise TDP 10 713.50 € HT

BERNARDSWILLER

Rue de Goxwiller :

- Contractualisation d'un groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes,
- Notification du marché de maitrise d'œuvre : « LBSH »,
- Estimation des travaux 204 280.00 € HT et
- Validation de l'AVP pour des travaux programmés en 2025 et 2026.

Le gainage d'un tronçon de canalisation estimé à 134 000.00 € HT est reporté en 2027.

NIEDERNAI

Rue des Pierres et rue des Oiseaux :

- Contractualisation d'un groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes,
- Notification du marché de maitrise d'œuvre : « LBSH »,
- Estimation des travaux à 139 000.00€ HT,
- Validation de l'AVP en tranche ferme et la phase PRO en tranche conditionnelle pour des travaux programmés en 2025.

CCPO

Inspection caméra

Afin de définir les travaux à réaliser, une campagne d'inspection caméra des canalisations du réseau d'assainissement et des branchements a été missionné à TG Services dans le cadre d'un marché à bon de commande pour un montant de 17 575.69 € HT.

Ainsi, 2 259 ml de réseau ont été inspectés permettant la finalisation des projets en cours ou à venir

8 ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

OBERNAI

Plan Vélo

Réalisation de la dernière tranche « Parvis Freppel » par l'entreprise TRABET sous maîtrise d'œuvre SERUE.

Estimation 293 693.50 € HT relatifs aux travaux.

Place de l'Europe

Une contre pente du réseau d'assainissement de 20 cm occasionne des obstructions fréquentes.

La reprise de 40 ml de canalisation s'avère nécessaire.

Ces travaux estimés à 39 000.00 € HT seront sous maîtrise d'œuvre interne.

KRAUTERGERSHEIM

Rue des Jardins :

La commune nous informe sa volonté d'aménager la rue des Jardins suite aux travaux d'enfouissement du réseau de distribution basse tension géré par les UME.

Estimation des travaux d'assainissement **78 250.00 € HT** :

- Renouvellement 20 branchement : 50 000.00,
- Gainage 65 ml béton 500mm : 17 000.00 € HT,
- Extension 45 ml PVC 315 : 11 250.00 € HT.

Il est envisagé une Co-maîtrise d'ouvrage commune-CCPO et de confier l'étude à un maître d'œuvre.

ANNEXES

- ANNEXE 1. Formulaire de demande de branchement et permis de construire
- ANNEXE 2. Listing déversoirs d'orage
- ANNEXE 3. Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ANNEXE 1. Formulaire de demande de raccordement



N° dossier :
Réservé à l'administration



36 - 38 rue du Maréchal Koenig 67 210 OBERNAL - téléphone : 03 88 95 53 52 - Email : ccps@ccps.com

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE, AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Je soussigné, (Nom, Prénom, Société) :

Demeurant au N°: Rue :

CP : Localité :

☎ : adresse mail : N° SIRET :

Adresse de facturation si différente de votre adresse actuelle :

- Demande l'établissement :**
- d'un branchement principal d'assainissement
 - d'un branchement principal d'eau potable
 - de compteur(s) supplémentaire(s) d'eau potable, nombre :

Atteste avoir pris connaissance :

- du Règlement Général du Service des Eaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du Règlement Général du service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif déterminée par la CCPO : €

Fait à : le :

Signature(s) du/des demandeur(s) :

AVIS DE LA MAIRIE

Date :

- Favorable et conforme
- Défavorable

Le Maire,

Observation :

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Date :

- Favorable et conforme
- Défavorable

Le Président, par Délégation

Observation :

Mme Audrey SCHIMBERLE,
Directrice Générale des Services

Adresse des travaux
Pour l'immeuble N° : Rue :
CP : Localité :
N° permis de construire : Nombre de logement(s) créé(s) :
✓ Le (ou les demandeurs) devra indiquer s'il s'agit de nouveau(x) logement(s), de réhabilitation de logement(s), de modification de logement(s) ou autres (à préciser) :

Documents à joindre impérativement à cette fiche :

- Arrêté de Permis de Construire
- Plan de situation
- Plan de masse avec plans d'exécution des réseaux d'eau et d'assainissement.
Indication de l'emplacement souhaité du compteur eau potable et/ou boîte de branchement sur le plan de situation (joindre des photos).
- vue en plan par niveau avec indication des réseaux d'assainissement
- Coupe avec indication des réseaux d'assainissement (ventilation des chutes)
- Le matricule du compteur (en cas de compteur existant)
- Fiche de demande de branchement incendie si nécessaire
- Formulaire de TVA réduite sur rénovation CERFA 13948*5 (habitation de plus de 2 ans) si nécessaire

✓ Tous les renseignements demandés sur le présent document devront être dûment remplis par l'intéressé.

✓ Toute demande devra impérativement être complétée au plus tard deux mois avant la date souhaitée de réalisation de branchement(s).

✓ Chaque intéressé doit avoir pris connaissance du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) créée par l'article 30 de la Loi n° 2012-354 de finances rectificative du 14 mars 2012 et qui est calculée d'après le tableau ci-après conformément à la Délibération du Conseil de Communauté.

Cette participation est facultative. Elle est instituée par délibération de l'organe délibérant de la personne publique compétente en matière d'assainissement qui fixe les modalités de calcul et en détermine le montant. Elle sera exigible à compter de la date de raccordement au réseau collectif de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la Participation pour Assainissement Collectif est fixé par la Communauté de Communes selon un montant forfaitaire. Elle s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux

Type de logement(s)	Tarifs en Euros
1er logement ou 1er local professionnel	1 400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} inclus	700€
Par logement ou local supplémentaire : du 6 ^{ème} et plus	400 €

✓ Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :
Par téléphone au 03.88.95.53.52 Par Email ccpso@ccpso.com

ANNEXE 2. Listing des déversoirs d'orage

Commune	Identifiant DO	Localisation	Caractéristiques principales	Charge en DBO5 collectée en situation actuelle
Ouvrages < 120 kg DBO5/j (< 2 000 EH)				
BERNARDSWILLER	DO104	Rue de Goxwiller		48,6 kg/j
INNENHEIM	DO184	Rue du Tramway		40,8 kg/j
INNENHEIM	DO164	Rue des Vergers		15,8 kg/j
INNENHEIM	DO114	Rue du Stade		5,5 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO248	Rue de l'Artisanat		8.2 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO199	Rue des Saules		2,6 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO100	Rue du Stade		10,9 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO50	Grand 'Rue		6,9 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO184	Rue Centrale		17,4 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO57	Rue des Prairies		8,6 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO44	Rue Principale		19,1 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO162	Rue Principale	Surverse poste de refoulement	10,4 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO1003	Rue de l'Etang		5,6 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO5558	Rue du Veau		5,6 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO115	Rue de l'Eglise		1,7 kg/j
NIEDERNAI	DO92b	Rue Principale		0.8 kg/j
NIEDERNAI	DO95b	Rue des Paiëns		0.5 kg/j
OBERNAI	DO828	Chemin Sud-Ouest de l'Ehn	ZA Sud	73.3 kg/j
OBERNAI	DO5305	Chanoine Gyss		32.8 kg/j
OBERNAI	DO5301	Route de Boersch		73.9 kg/j
OBERNAI	DO818	Rd point ZA Sud		32.7 kg/j
OBERNAI	DO1801	Rue Schultz Wettel		6.7 kg/j
OBERNAI	DO1677	Rue Schultz Wettel		26,9 kg/j
OBERNAI	DO818	Rond-Point Z.A. Sud		32,7 kg/j
OBERNAI	DO523	Rue Othon Pisot		14,4 kg/j

Commune	Identifiant DO	Localisation	Caractéristiques principales	Charge en DBO5 collectée en situation actuelle
OBERNAI	DO615	Parking Pferchel (côté voie ferrée)		26,2 kg/j
OBERNAI	DO682	Rue du Cimetière		18,0 kg/j
OBERNAI	DO5305	Rue Chanoine Gyss		31,8 kg/j
OBERNAI	DO95	Rue de l'Altai		26,8 kg/j
OBERNAI	DO69	Route de Boersch		28,9 kg/j
OBERNAI	DO661/706	Route d'Ottrott		8,5 kg/j
Ouvrages compris entre 120 et 600 kgDBO5/j (2 000 à 10 000 EH)				
OBERNAI	DO1938	Rue Othon Piset	Equipé pour l'autosurveillance	206,5 kg/j
OBERNAI	DO610	Parking Pferchel (côté rempart)	Equipé pour l'autosurveillance	274,6 kg/j
OBERNAI	DO680	Rempart Freppel	Equipé pour l'autosurveillance	533,6 kg/j
OBERNAI	DO378	Rue du Général Gouraud	Equipé pour l'autosurveillance	117,4 kg/j
Ouvrages > 600 kg DBO5/j (>10 000 EH)				
OBERNAI	DO2022	Boulevard de l'Europe	Equipé pour l'autosurveillance	851,2 kg/j

ANNEXE 3. Note d'information de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2025 CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

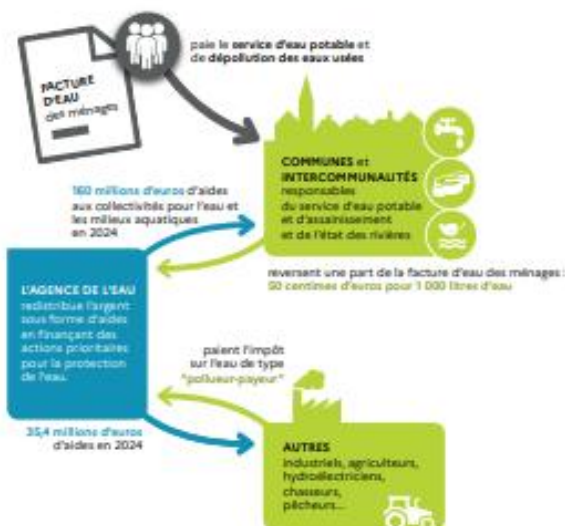
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,34 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la ou le maire** ou à **la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **volet la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur le réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.**

RPQS - **des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

/ 3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>